

NOUVELLES MESURES MISES EN PLACE PAR LA SOFINEX EN REPONSE AU BREXIT

A. MESURES PRISES

i. EN FAVEUR DES BANQUES PARTENAIRES

Afin d'encourager les banques à soutenir les entreprises impactées directement ou indirectement (sous-traitants d'exportateurs) par le BREXIT, la SOFINEX a décidé la mise en place d'une **garantie « BREXIT »** couvrant ainsi une partie importante de leur risque.

Cette garantie sera accordée en couverture (i) de nouveaux crédits ou de (ii) majoration de crédits existants à court terme en faveur des entreprises impactées au niveau de leur trésorerie par les conséquences négatives du BREXIT.

Modalités :

- Garantie supplétive de **maximum 75 % du crédit bancaire**
- Durée de **12 mois** – prorogeable 12 mois

Cette garantie sera octroyée aux banques partenaires¹ de la SOFINEX dans le respect (i) des critères d'éligibilité habituels et (ii) des plafonds fixés à **EUR 5.000.000** par entreprise.

ii. EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Dans le cadre du BREXIT, des impacts négatifs sur la compétitivité des entreprises wallonnes ont été identifiés suite au changement de cadre douanier et à la multiplication des processus administratifs, dont notamment :

- Répercussion de l'augmentation des frais administratifs et des frais de livraison sur le prix de vente final ;
- Allongement des délais de livraison et probablement de paiement des clients.

¹ BNPFF, BELFIUS BANQUE, CBC Banque, ING, KBC, CPH

Afin de pallier ces effets négatifs sur leur compétitivité, la SOFINEX a décidé d'offrir aux entreprises wallonnes impactées par le BREXIT deux produits de **financement** sur mesure.

1/ REFINANCEMENT DE CRÉDIT FOURNISSEUR

Objectif :

Permettre à l'exportateur d'offrir des conditions de paiement favorables à ses clients britanniques.

Modalités :

- Prêt chirographaire
- Montant maximum égal à 75% du montant du crédit fournisseur accordé par l'exportateur wallon à ses clients britanniques et maximum EUR 250.000 par projet.
- Durée du prêt : celle du crédit fournisseur accordée avec minimum 6 mois et maximum 3 ans
- Taux d'intérêt : Taux de marché (Taux de référence² + prime de risque)

2/ REFINANCEMENT DE LEASING FOURNISSEUR

Objectif :

Permettre à l'exportateur d'offrir à ses clients britanniques un financement des biens d'équipements exportés et supprimer tout ou partie de l'impact sur la trésorerie de l'exportateur.

Modalités :

- Prêt chirographaire
- Montant maximum de 75% du montant du « leasing » accordé par l'exportateur wallon à ses clients britanniques et maximum EUR 250.000 par projet
- Durée du prêt : celle du leasing avec un minimum de 12 mois et un maximum de 5 ans
- Taux d'intérêts : Taux de marché (Taux de référence = IRS + prime de risque)

² Si < à 12 mois = EURIBOR, si > à 12 mois = IRS de la durée du crédit – si le taux est négatif, flooré à zéro

B. PROCEDURE D'OCTROI

i. POUR LA GARANTIE BREXIT

- L'entreprise contacte son banquier pour solliciter le crédit BREXIT
- La Banque sollicite à son tour la SOFINEX
- La décision SOFINEX est communiquée à la banque dans les 10 jours ouvrables de la réception de la demande par mail

ii. POUR LES FINANCEMENTS BREXIT

Les entreprises s'adressent directement à la SOFINEX en vue de l'introduction d'un dossier – info@sofinex.be